



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC
10th Floor, 4900 Yonge Street /
10e étage, 4900 rue Yonge
Toronto
Ontario
M2N 6A6

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Title - Sujet Pest Control at CFB Borden	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6854-200191/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W6854-200191	Date 2020-01-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-014-7873	
File No. - N° de dossier TOR-9-42089 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vandank, Tyler	Buyer Id - Id de l'acheteur tor014
Telephone No. - N° de téléphone (905) 301-5477 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6854-200189/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6854-200191

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
TOR-9-42089

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La modification 001 vise à apporter les changements suivants :

- 1) De répondre aux questions posées pendant la période d'invitation à soumissionner**
- 2) Ajouter une journée de la visite obligatoire des lieux**
- 3) Modifier la demande de soumissions**

1) De répondre aux questions posées pendant la période d'invitation à soumissionner

Question 1 :

Est-ce que l'entrepreneur exige une autorisation de sécurité?

Réponse 1 :

Non, si nécessaire, le chargé de projet organisera un commissionnaire escorte pour l'entrepreneur.

Question 2 :

Avez-vous le nombre de feux de voler par bâtiment?

Réponse 2 :

Immeuble no	Nombre de feux
S149	5
P160	1
T147	0
S164	4
T169	4
T117	2

Question 3 :

Les feux de voler ou loué de l'entrepreneur?

Réponse 3 :

La propriété, l'entrepreneur est uniquement responsable de l'entretien.

Question 4 :

Sont les pièges de l'original appartenant au ministère de la Défense nationale?

Réponse 4 :

Non, ils sont la propriété de l'entrepreneur actuel et sera supprimée à la fin du contrat actuel.

Question 5 :

Quel est le processus si l'entrepreneur détermine un problème structurel qui a causé un problème de lutte antiparasitaire?

Réponse 5 :

L'entrepreneur doit identifier au chargé de projet du MDN et ils veilleront à ce que le problème soit rapidement.

Question 6 :

6.27.4 mentionne que vivent les animaux piégés doivent être publié 16 kilomètres du site de capture. Cela est contraire au ministère des Ressources naturelles et de la politique forestière. Pouvez-vous confirmer que cela est exact?

Réponse 6 :

Cette référence est incorrecte, l'énoncé de travail sera modifié pour tenir compte de la bonne politique. Voir la modification ci-dessous.

2) Ajouter une journée de la visite obligatoire des lieux

À 2,6 visite obligatoire des lieux de la demande de propositions

Supprimer :

Dans son intégralité.

Remplacer par :

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire visite les lieux de travail. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux aura lieu à 16 Ramilies Road, Borden sur le 16 janvier 2020. La visite des lieux débutera à 13 H (HNE), à l'immeuble P-154.

OU

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire visite les lieux de travail. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux aura lieu à 16 Ramilies Road, Borden sur le 28 janvier 2020. La visite du site commencera à 10 H (HNE), à l'immeuble P-154.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui participeront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Les soumissionnaires doivent confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la visite des lieux. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite obligatoire des lieux ou ne pas envoyer un représentant ne pourront pas obtenir un autre rendez-vous et leur soumission sera déclarée non recevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de soumissions.

3) Modifier la demande de soumissions

À 6,27 piégeage dans l'énoncé des travaux de la demande de propositions

Supprimer :

6.27.4 vivre les animaux qui sont emprisonnés à être publié doit être publié au moins 16 kilomètres du site de piégeage. Les chats et les chiens doivent être remis à la société protectrice des animaux de l'Ontario.

Remplacer par :

6.27.4 vivre les animaux qui sont emprisonnés à être publié doit être publié au moins **1 kilomètre** du site de piégeage. Les chats et les chiens doivent être remis à la société protectrice des animaux de l'Ontario.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES